

Fiche 4

Le LPC comme outil de personnalisation du parcours de l'élève

Définition et références officielles

Le Livret de Compétences est utilisé à l'école primaire depuis 2008 et généralisé depuis la rentrée 2009 à tous les collèges. L'arrêté du 14 juin 2010 publié au Journal Officiel du 1er juillet 2010 en fixe la mise en œuvre à compter de la rentrée 2010, sur la base d'un modèle national. Y sont mentionnées les compétences du « socle commun de connaissances et de compétences » de l'élève, qui doivent être validées à trois étapes de son parcours. (cf. *Circ. n° 2010-088 du 18 juin 2010*) :

- au palier 1 (en fin de CE1)
- au palier 2 (en fin de CM2)
- au palier 3 (qui correspond au niveau de maîtrise du socle commun attendu en fin de scolarité obligatoire-3ème).

L'acquisition du socle commun s'effectuant progressivement depuis l'école maternelle, **le LPC s'inscrit dans une logique de continuité pédagogique**. Il constitue donc un **outil de suivi** de l'acquisition des compétences, pour chaque élève, ses parents et les enseignants, tout au long de la scolarité.

Depuis la session 2011, le LPC conditionne l'obtention du diplôme du DNB (BO n°31 du 27 juillet 2009).

Références :

- Loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.
- Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation.

Objectifs

Le LPC remplit plusieurs fonctions:

- il certifie la maîtrise des compétences du socle commun ;
- il permet à l'élève de se situer dans son parcours de formation en lui permettant de mieux identifier les compétences acquises et celles qui sont en cours d'acquisition;
- il constitue un **instrument efficace de suivi personnalisé pour l'équipe éducative qui peut ainsi mieux prendre en compte les besoins de chaque élève :**

«Les attestations de maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun renseignées au palier1 et au palier2 sont des supports structurant pour la liaison école-collège. Elles apportent des éléments d'information essentiels pour la mise en place, sans délai, de l'aide et de l'accompagnement au travail nécessaires aux élèves en difficulté scolaire.» (Préparation de la rentrée 2010, BO n°11 [encart n°2] du 18 mars 2010).

Public visé

Tous les élèves, de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.

Mise en œuvre

- **Intervenants**

Les enseignants de toutes les disciplines

Le chef d'établissement

L'équipe de la vie scolaire

- **Organisation**

- Les compétences sont transversales, elles sont donc construites, de manière collégiale.
- C'est l'observation régulière de l'élève en activité qui permet d'évaluer sa maîtrise des compétences. Les résultats des évaluations réalisées régulièrement par les enseignants peuvent être utilement conservés dans un outil de suivi commun (papier ou numérique), dérivé du LPC.
- Chaque compétence est structurée en un ensemble d'items regroupés en domaines. La validation d'une compétence n'implique pas nécessairement l'évaluation positive de chaque item : elle est globale.
- La validation d'une compétence est un acte collégial de l'équipe pédagogique. Elle certifie la maîtrise d'une compétence au palier voulu. Elle est réalisée au plus tard au cours du 3e trimestre de la classe de 3^{ème}.
- Le LCP suit l'élève de l'école au collège, puis du collège au lycée.

- **Modalités pédagogiques**

- L'élève est informé de l'existence du LPC, de la démarche et des modalités de validation des compétences attendues afin de le rendre acteur de sa propre formation.
- Les équipes de 6^{ème} s'organisent pour parachever la validation des compétences du palier 2 non acquises à l'école primaire.
- En fin de collège, le LPC est remis à la famille et transmis à l'établissement où l'élève poursuit sa scolarité. Les compétences n'ont pas été validées au collège au palier 3 peuvent l'être au lycée. Les enseignants évaluent alors les besoins spécifiques de l'élève et peuvent ainsi organiser en conséquence l'accompagnement personnalisé.

Indicateurs de réussite et/ou outils de suivi

- Taux d'élèves ayant validé le palier 2 du socle en fin de CM2
- Taux d'élèves ayant validé le palier 3 du socle pour le DNB
- Implication des équipes
- Implication des parents (ex. : taux de fréquentation des rencontres avec les professeurs)
- Renforcement du dialogue inter-degré et entre les équipes éducatives ; nombre de projets interdisciplinaires
- Comportement des élèves, attitudes, performances
-

Points de vigilance

- La construction des compétences du socle doit être progressive, et s'appuyer sur des évaluations régulières
- La validation ne peut se faire qu'en fonction du niveau d'exigence attendu (palier 3 en fin de scolarité obligatoire) . Pour certaines compétences la maîtrise au palier 3 requiert des acquis de la classe de 3^{ème}. D'autres peuvent être validées plus tôt : par exemple, la compétence 2 (le niveau A2 en LV, qui correspond à un volume horaire et à des compétences de fin de cinquième).
- Le CFG, qui concerne les élèves à besoins particuliers ou en grande difficulté scolaire (EIP, SEGPA, DP6, élèves en situation de handicap), s'appuie sur le palier 2 du **socle commun** (langue française, mathématiques, TIC, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative). Mais le socle étant défini de la même manière pour tous les élèves, tous ont le même livret personnel de compétences. Il est donc vivement recommandé de ne pas limiter les attentes en ce qui concerne les élèves de SEGPA par exemple mais de les encourager à viser le palier 3 dans un maximum de compétences.
- Le LPC n'est pas une « usine à cases » : il permet de construire le parcours de l'élève et de mettre en place un suivi personnalisé pour amener celui-ci à maîtriser toutes les compétences.
- C'est la démarche qui importe, et la volonté de s'approprier le LPC comme un outil d'identification des réussites et des besoins pour permettre la mise en place d'une remédiation, qui lui confère tout son sens.
- Le LPC doit être explicité aux élèves et aux familles afin que ceux-ci puissent identifier clairement ce qui est déjà maîtrisé et ce qui reste à acquérir.

Ressources et exemples

Présentation de l'application LPC sur Eduscol :

<http://www.eduscol.education.fr/cid52824/diaporama-mise-en-oeuvre-du-livret-personnel-de-competences.html>

Le livret personnel de compétences

 [Livret à télécharger](#) (25 pages - 621 Ko)

[Bulletin officiel n°27 du 8 juillet 2010](#) - Circulaire n° 2010-087 du 18 juin 2010

[Bulletin officiel n° 45 du 27 novembre 2008](#) - Circulaire n° 2008-155 du 24 novembre 2008

Fiches repères pour la mise en œuvre du livret de compétences

 http://media.eduscol.education.fr/file/socle_commun/97/5/ReperesLivretcompetences_145975.pdf

Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre du socle (académie de Grenoble) :

 <http://www.ac-grenoble.fr/socle/file/guide-bonnes-pratiques-competences.pdf>